

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :
12/06/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

Votants : 10

Séance du 20 juin 2023 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. FAULCONNIER Dominique, M. VOCORET Sylvain et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés avec pouvoir : M. JACQUOT Fabrice a donné pouvoir à M. GIRAUDON Thibaut, M. FABRICI Vincent a donné pouvoir à Mme DUMESNIL Sylvie.

Absents excusés sans pouvoir : Mme CHALMEAU Elodie.

Secrétaire de séance : Mme CHALMEAU Vanina.

N° 2023-19: Travaux de voirie – Place de l'Église et Rue des Voies Neuves

Le Maire explique que suite aux travaux d'assainissement, la Communauté de l'Auxerrois va entreprendre la réfection de la chaussée sur la Place de l'église et la rue des Voies Neuves, sur la partie qui a été endommagée par ces travaux.

Afin que la chaussée puisse être refaite dans sa globalité, il est proposé à la commune de financer la réfection du reste de la chaussée.

Il présente ensuite les devis reçus de l'entreprise COLAS, en charge de ces travaux, qui s'élève à 16 627,02 € HT soit 19 952,42 € TTC pour la Place de l'Église et à 17 498,88 € HT soit 20 998,66 € TTC pour la Rue des Voies Neuves.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le projet de réfection de la Place de l'église,
- ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 16 627,02 € HT, soit 19 952,42 € TTC,
- VALIDE le projet de réfection de la Rue des Voies Neuves,
- ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 17 498,88 € HT, soit 20 998,66 € TTC,
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces projets.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

*Pour copie conforme,
Le Maire, Christian BOULEY*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALS²LOW

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :
12/06/2023Nombre de conseillers
en exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

Votants : 10

Séance du 20 juin 2023 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. FAULCONNIER Dominique, M. VOCORET Sylvain et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés avec pouvoir : M. JACQUOT Fabrice a donné pouvoir à M. GIRAUDON Thibaut, M. FABRICI Vincent a donné pouvoir à Mme DUMESNIL Sylvie.

Absents excusés sans pouvoir : Mme CHALMEAU Elodie.

Secrétaire de séance : Mme CHALMEAU Vanina.

N° 2023-20 : Travaux de voirie – Rue du Ruisseau, Allée du Parc, Place de l'Eglise et Rue des Voies Neuves - Subvention

Le Maire informe les conseillers que pour les travaux de voirie Rue du Ruisseau, Allée du Parc, Place de l'église et Rue des Voies Neuves une subvention peut nous être accordée par le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire au titre de Village de l'Yonne.

Puis il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Réfection de la voirie rue du Ruisseau, Allée du Parc, Place de l'église et Rue des Voies Neuves - HT	95 709,94 €	Village de l'Yonne - 20 % du HT	19 141,99 €
TOTAL HT	95 709,94 €		
TVA	19 141,99 €	Fonds propre	95 709,94 €
TOTAL TTC	114 851,93 €	TOTAL TTC	114 851,93 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le projet de travaux de réfection de la voirie Rue du Ruisseau, Allée du Parc, Place de l'église et Rue des Voies Neuves ainsi que le plan de financement présenté en séance et détaillé ci-dessus,

- CHARGE le Maire de solliciter la subvention auprès des services du Département dans le cadre du contrat de territoire au titre de « Village de l'Yonne 2023 »,

- DIT que la part communale restant à charge est inscrite au budget 2023,

- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Christian BOULEY

